

## Association de Copropriétaires et de Colotis du Sud-Ouest

Créée en 1995, l'association loi 1901 est membre de la Fédération Nationale des Associations de Copropriétaires et de Colotis (FNACC).

Le siège de Mérignac et les juristes locaux couvrent les départements :

09, 16 , 17, 24, 31, 32, 33,40, 47, 64, 65, 81, 82, 87.



### NOTRE OBJECTIF

Améliorer le fonctionnement des copropriétés en assistant et informant les copropriétaires afin qu'ils puissent mieux gérer leur copropriété, résoudre les problèmes juridiques, contrôler les actions des intervenants ou encore gérer la copropriété en dehors des circuits professionnels.

### NOS MOYENS



Les conseillers juridiques assistent les adhérents par téléphone, mail, visio ou en présentiel sur RDV du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le site internet [www.accsudouest.org](http://www.accsudouest.org) permet aux adhérents d'accéder à notre base d'informations juridiques afin de répondre à leurs doutes et de se former tout au long de leur adhésion à l'association.



Les ateliers de la FNACC proposés toutes les semaines, en visioconférence, permettent aux adhérents de s'informer et se former sur le fonctionnement des copropriétés.



Les prestations complémentaires sur devis permettent aux adhérents de répondre à des demandes spécifiques comme l'assistance à l'assemblée générale ou encore l'analyse des comptes d'une copropriété.



Immeuble Le France - Entrée A - Bureau 204  
73 Avenue du Château d'Eau - 33700 MERIGNAC  
[contact@accsudouest.org](mailto:contact@accsudouest.org) - 05 57 22 87 36



# LES ADHÉSIONS ANNUELLES

## L'ADHÉSION INDIVIDUELLE

- Pour se former sur l'organisation de la copropriété ou de l'association syndicale de propriétaires et les règles de fonctionnement de ces entités.
- Pour être renseigné sur un ou plusieurs problèmes personnels au sein de la copropriété pour laquelle vous adhérez.

87 €

## L'ADHÉSION GROUPE

- Pour des groupes de propriétaires et copropriétaires poursuivant un même but, ayant des difficultés communes au sein de leur copropriété, de leur ASL ou de leur AFUL.

255 €

## L'ADHÉSION CONSEIL SYNDICAL

- Pour se former sur l'organisation de la copropriété et les règles de fonctionnement de cette entité.
- Pour être aidé à contrôler efficacement les actes de gestion du syndic, à améliorer le fonctionnement de la copropriété, à maîtriser les charges, à vous associer au syndic pour la négociation des contrats passés avec les prestataires de service, ou avec le personnel salarié du syndicat des copropriétaires.
- Pour bénéficier d'une couverture d'assurance en Responsabilité Civile pour le rôle de membre du Conseil Syndical.

DE 2 À 9 LOTS PRINCIPAUX : 160 €

A PARTIR DE 10 LOTS PRINCIPAUX :

120€ + (NOMBRE DE LOTS PRINCIPAUX) X 4,25€

## L'ADHÉSION SYNDIC NON PROFESSIONNEL / ASL / AFUL

- Pour se former sur l'organisation de la copropriété ou de l'association syndicale et les règles de fonctionnement de ces entités.
- Pour être aidé à gérer efficacement la copropriété ou l'association et à améliorer leur fonctionnement.
- Pour bénéficier d'une couverture d'assurance Responsabilité Civile pour le rôle de syndic non professionnel ou membre du bureau de l'association.

DE 2 À 9 LOTS PRINCIPAUX : 160 €

A PARTIR DE 10 LOTS PRINCIPAUX :

120€ + (NOMBRE DE LOTS PRINCIPAUX) X 4,25€

Les adhésions sont plafonnées à 999€

Tarifs spécifiques pour les copropriétés constituées uniquement de garages : 150€ + (nombre de lots) x 1,55€ (dans la limite de 450€)

## PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Analyse des appels de fonds (adhérent individuel)	50,00 €
2. Etude d'un contrat, ou d'un dossier (assurances, chauffage, ascenseurs etc. ...)	à partir de 100 €
3. Participation d'un membre de l'ACC Sud-Ouest à une assemblée générale (ou réunion)	à partir de 225 €
4. Rédaction de la convocation à une assemblée générale (syndics non-professionnels)	à partir de 80 €
5. Rédaction du procès-verbal d'assemblée générale (syndics non-professionnels)	à partir de 50 €
6. Etude réglementaire des 5 annexes comptables	à partir de 200€
7. Contrôle des comptes de la copropriété (avec ou sans déplacement)	à partir de 450 €
8. Assistance pour l'établissement des 5 annexes comptables (syndics non-professionnels)	à partir de 120 €
9. Assistance pour l'établissement de l'état daté (syndics non-professionnels)	entre 50 € et 100 €
10. Mise en conformité d'un règlement de copropriété ou de statuts d'une A.S.L	à partir de 1000 €
13. Immatriculation de la copropriété / mise à jour annuelle	55 € / 30 €

Liste non exhaustive

